

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Janvier

## LE PÉRIL

Sous ce titre « Le Péril » le *Lyon républicain* du 21 janvier, publie un cri d'alarme tombé des lèvres de M. Jules Roche et qu'il nous paraît bon d'enregistrer à l'usage de nos lecteurs :

Ce serait une singulière erreur de penser que les difficultés de notre situation politique sont terminées, par le seul fait que les hommes d'ordre et de progrès l'ont emporté sur leurs adversaires, par l'élection du nouveau Président de la République.

Déjà pareille victoire avait été remportée il y a quelques mois, lors de l'élection de M. Casimir-Périer.

On voit où elle nous a conduits.

Si on ne sait pas tirer meilleur profit du succès de jeudi dernier, il ne servira de rien de l'avoir obtenu, et les périls ne cessent de grandir, de se multiplier, au dedans et au dehors, le dénouement fatal deviendra de plus en plus inévitable.

Il n'est pas bon, en effet, au point où nous en sommes arrivés, de reculer davantage devant la vérité, de conserver plus longtemps une réserve et des ménagements que, pour ma part, j'ai toujours condamnés.

Un des plus sûrs moyens d'améliorer la position, c'est de dire franchement ce qui est. Il est toujours difficile de trouver et d'appliquer le vrai remède ; mais encore la première de toutes conditions, c'est de connaître le mal.

Rien n'est plus dangereux que d'ignorer ou de cacher la maladie. C'est ainsi qu'on tue sûrement le malade.

Or, nous sommes, et depuis longtemps, dans une situation politique des plus graves.

Mes amis, mes électeurs de la Savoie en particulier, me rendront cette justice que je leur ai toujours tenu le langage le plus sincère et signalé les profonds dangers qui menacent la République et la France.

Dangers à l'intérieur, par la désorganisation progressive des services publics et administratifs ; par l'affaiblissement graduel de nos finances, — sur lequel j'ai tant de fois, ici même, appelé votre attention, — par le désordre profond des idées générales et la décomposition de l'opinion publique, élément si essentiel dans une démocratie ; par la désorganisation et l'incohérence grandissante des pouvoirs publics eux-mêmes, aucun d'eux n'accomplissant plus régulièrement sa propre fonction, par l'audace et la fureur, de plus en plus menaçantes, de ces troupes de bandits, qui existent en tout temps, en tout pays, et qui, suivant les circonstances et les époques, sont organisées en bandes de brigands, comme au Moyen-Âge ou en factions politiques, comme à l'époque contemporaine, mais ne font que changer de forme et de moyens, restant toujours, au fond, les révoltés contre toute civilisation, les ennemis de toute liberté régulière, de tout ordre, de toute discipline, de tout gouvernement.

Dangers à l'extérieur, par suite de notre affaiblissement national, des inquiétudes que nos agitations répandent au dehors, de la puissance croissante des peuples rivaux, et des projets redoutables contre nous qu'ils peuvent ainsi concevoir.

Eh bien, tous ces dangers, tous ces maux proviennent sans doute de causes diverses, mais surtout d'une cause dominante entre toutes : le défaut de gouvernement — l'anarchie, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Non point l'anarchie grossière des fabricateurs de bombes ; mais l'anarchie supérieure qui règne dans les pouvoirs publics eux-mêmes, l'anarchie gouvernementale, si on peut accoupler ces deux mots.

Il faut enfin le dire bien haut : depuis le 30 mars 1885, depuis la chute de Jules Ferry et de son ministère, — il n'y a pas eu de « gouvernement » en France.

Il y a eu des « ministères », ou pour être plus exact, des ministres, dont beaucoup

de mauvais, encore plus de médiocres et très peu de bons. — mais il n'y a jamais eu de « gouvernement », — c'est-à-dire de direction voulue, consciente, méthodique, persistante, d'action concentrée, réfléchie, combinée en vue d'un résultat général déterminé, par des moyens appropriés, et inspirée par une conception clairvoyante des intérêts généraux et permanents de la nation.

Ni doctrine, ni méthode, ni volonté. L'équivoque perpétuelle, le hasard, l'empirisme, la vie au jour le jour : voilà quel a été notre régime depuis dix ans.

Quelle que soit la santé naturelle d'un pays, ses ressources, sa force, son bon sens, il ne peut résister indéfiniment à une si détestable hygiène publique. Tout autre peuple que la France en serait déjà mort.

Nous y avons résisté, nous sommes encore en vie, mais nous sommes profondément atteints, il ne faut pas se le dissimuler sous peine d'en mourir à brève échéance.

Oui, M. Casimir-Périer a eu raison, — non pas d'abandonner le poste de combat, — mais de signaler le mal et de pousser le cri d'alarme ! Son tort a été de ne pas agir, de ne pas épuiser tous les moyens dont il disposait avant de s'avouer vaincu.

Non ! La liberté de penser ne consiste pas à organiser systématiquement la calomnie, la diffamation, l'injure « contre le chef de l'Etat, contre le Parlement, contre les meilleurs serviteurs de l'Etat ! »

Oui ! il est impossible à un gouvernement quelconque de subsister et d'accomplir sa fonction, tant qu'un tel régime durera.

C'est l'assassinat moral, s'exerçant librement, impunément, au grand jour, avec la complicité des lois et des magistrats, par des bandits, qui, ailleurs, ou à d'autres époques, auraient employé la violence brutale, risquant ainsi coup pour coup, tandis que leur industrie actuelle est aussi sûre que fructueuse.

Une société ainsi livrée sans défense au brigandage perfectionné, qui résulte de

l'état actuel des mœurs et des lois, est plongée dans une anarchie aussi profonde et aussi dangereuse que ces pays d'Orient où nul n'est en sûreté. Ce n'est plus une société civilisée ; ou, du moins, c'est une société où la civilisation est attaquée et menacée dans ses conquêtes les plus nobles et dans ses sources les plus hautes, par la barbarie la plus odieuse.

C'est par le défaut de gouvernement depuis dix ans, par la faiblesse, l'inaction, l'incohérence des pouvoirs publics, livrés à eux-mêmes, sans direction supérieure, que, peu à peu, nous en sommes arrivés là.

Il n'y a plus une heure à perdre pour débrider la plaie et guérir le mal.

Ou bien le nouveau président de la République, que nous avons élu avec une discipline remarquable, le comprendra et fera le nécessaire ; — et l'ordre et la santé reviendront vite dans ce merveilleux pays de France.

Ou bien il ne comprendra pas suffisamment, ou manquera de fermeté, de résolution, de doctrine et de méthode ; — et alors les événements se précipiteront avec un redoublement de vitesse, — et gare au dénouement !..

Je dis tout cela sans hésiter, moi qui combats pour la démocratie et pour la cause de la République depuis trente-cinq années ; je le dis parce que c'est vrai, parce qu'il faut que le pays tout entier le sache. — Si l'on veut sauver la liberté, si chèrement acquise, et sauver la France elle-même, menacées par l'invasion des nouveaux Barbares !

JULES ROCHE.

## Menaces des Socialistes

L'Union des républicains socialistes a tenu jeudi soir, à la salle d'Octobre, un meeting de protestation, M. Albert Goullé qui présidait cette réunion, a invité le peuple à « avoir conscience de sa force ».

« Ce n'est point, a-t-il dit, par le bulletin de vote qu'on écoutera le peuple ; on n'écoute le peuple que lorsqu'il menace : l'arme de la révolution, l'émeute, voilà donc votre devoir le plus

de renseignements.

Cyprien lut.

— C'est bien ça, fit le vieillard.

— Seriez-vous François-Joseph Lesbroussard ?

— Non point.

— Vous le connaissez ?

— Peut-être oui.

— Et vous savez où il est ? s'écria Cyprien avec chaleur.

Le front du paysan se rembrunit.

— C'est-à-dire je l'ai su autrefois... C'est donc bien important ce qu'on a à lui laisser à ce garçon.

Cyprien sentit le coup ; le bonhomme allait vouloir faire payer son secret.

— Peuh ! fit-il, il s'agit d'une petite succession, quelques centaines de francs.

— Ah ! seulement.

— Nous sommes obligés de faire des recherches comme pour une grosse, mais comme personne ne s'est présenté, les fonds sont remis au Trésor et l'affaire est terminée.

— Alors qui héritera ?

— L'Etat.

Le paysan considéra l'Etat comme un ennemi ; aussi cette idée que l'Etat a fait prendre le bien d'un autre délia la langue de celui-ci.

— Il est donc trop tard ! fit-il avec un gros soupir.

— Peut-être, je puis m'informer à la recette centrale, mais pour cela il faudrait que je sache où est celui que nous cherchons.

— Je vas vous dire, fit le paysan, j'ai connu François et son frère. François a épousé une Parisienne et comme j'étais en ce temps-là à Paris, je

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 13

## LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL  
PAR AUGUSTE VILLIERS

VII

### LA SUCCESSION LESBROUSSARD

« S'il a une fille, il lui remettra cinquante mille francs pour sa dot, indépendamment du partage postérieur entre ses enfants.

« S'il a un ou plusieurs garçons, il leur remettra à chacun vingt mille francs pour avancement d'hoiries.

« S'il n'a pas d'enfants il jouira de ce que je lui laisse comme bon lui semblera.

« Si sa fille n'est pas mariée, je le prie de la donner à un clerc de notaire, car c'est un clerc de notaire qui, à Pondichéry, m'a mis à même de gagner la fortune que je lui laisse aujourd'hui.

« Fait et écrit de ma main, le 26 mai 1888.

« Signé : H. LESBROUSSARD. »

Suivait l'énumération des titres qu'il laissait, en rente sur l'Etat et obligations du Crédit foncier ou des chemins de fer Français.

Il y en avait exactement pour six cent cinquante-quatre mille francs.

Cyprien Delaruelle en prit bonne note.

Il fallait alors trouver François-Joseph Lesbroussard.

Ce ne devait pas être difficile.

Le notaire s'adressa au maire de Droué, qui était un ancien du pays. Il se rappelait parfaitement les frères Lesbroussard, mais comme ils avaient quitté la commune depuis de longues années, il ne s'était pas occupé d'eux.

François-Joseph avait été tout jeune un peu braconnier, puis il était devenu garde particulier et enfin il avait quitté Droué pour aller s'établir à Paris comme tant d'autres.

En fouillant dans ses archives, le maire vit que son prédécesseur avait envoyé les actes nécessaires pour le mariage de François-Joseph, mais il y avait déjà longtemps. Depuis on n'avait pas entendu parler de lui.

Il n'y avait plus à Droué que des cousins éloignés des Lesbroussard, lesquels ne pourraient donner aucun renseignement.

Le notaire fit faire une annonce dans les deux journaux de Vendôme : *Le Carrillon* et le *Le Loir*, mais ces insertions n'amendèrent aucun résultat.

On répéta ces annonces dans plusieurs journaux de Paris et personne ne se présentant, le notaire dut déposer les titres à la Caisse des dépôts et consignations et commencer la procédure pour les successions en déshérence.

Cyprien Delaruelle avait cherché de son côté et n'avait pas mieux réussi que son patron.

Il rageait de voir une grosse somme s'en aller ainsi à l'Etat.

Les Lesbroussard ne se présentaient pas.

Un jour pourtant que Cyprien était seul à l'étude, il reçut la visite d'un vieux paysan qui demandait à parler à monsieur le notaire.

Le clerc répondit qu'il était sorti.

Tant pis, fit l'autre, je ne reviendrons pas de sitôt, car je sommes vieux et ne venons à Vendôme qu'une fois par an.

— Qu'est-ce que vous voulez dire à maître Bassel ?

— C'est à lui-même que je voulais parler ; ce sera pour une autre fois.

— De quel pays êtes-vous ?

— De Droué.

Cyprien pensa de suite que ce bonhomme mystérieux venait pour l'affaire Lesbroussard. Il connaissait les paysans du Perche et de la Beauce et savait qu'il fallait leur tirer les paroles du ventre.

Il prit un détour.

— Vous voulez vendre un quartier de terre ? dit-il.

— N n point.

— Vous voulez acheter un bout de pré ?

— Non point.

— Vous voulez alors faire votre testament ?

— Eh ! eh ! non. J'ons un gas, qui me remplacera dans tout, mais il s'agit de testament tout de même.

— Je vois fit Cyprien, vous venez pour l'affaire Lesbroussard.

L'homme ne répondit pas, mais il tira un vieux journal de sa poche, le déplaça lentement, montra du doigt un signe au crayon en marge et dit :

— Lisez-moi donc ce qu'il y a là, si c'est un effet de votre bonté.

C'était l'annonce par laquelle on invitait Lesbroussard à se présenter à l'étude et qui engageait ceux qui l'auraient connu à venir donner

sacré de tous, et si la fatalité veut que vous tombez sur les barricades, eh bien ! dites-vous en mourant que vos cadavres serviront de piédestal à vos fils pour s'élever plus haut. »

M. Desfarges, député, qui lui a succédé, s'est annoncé « comme un sceptique et comme un modéré ». Quant à la situation actuelle, « il est certain, assure-t-il, que les prophètes ne peuvent rien nous en dire, et c'est cette ignorance qui doit nous jeter dans de profondes méditations et nous forcer à veiller dans l'attente des graves événements qui se préparent. »

Depuis qu'il « fréquente la Chambre » il s'est aperçu, en se frottant aux bourgeois, que les réformes les effraient, dit-il : « mais pourvu que la bourgeoisie accorde encore deux ans de crédit au socialisme, ce dernier est sûr de la victoire. »

Il annonce, en terminant, la fondation d'un journal pour la diffusion des idées socialistes en province, et s'étonne que dans une commune de la Creuse le rapport de la receveuse des postes lui ait appris qu'un seul numéro de la *Petite République* y parvenait quotidiennement.

« Tant mieux ! » crie-t-on dans un coin de la salle.

Avec M. Viviani, député, qui succède à M. Desfarges, renaissent les attaques contre M. Casimir-Périer :

« On se plaint de notre violence, dit-il. Nous avons été violents, nous le serons encore chaque fois qu'un homme se dressera contre nous au nom d'une minorité. Ce que nous conseillons à M. Félix Faure, c'est de rester parmi les ignorés : qu'il donne des coups de chapeau et prononce des toasts. A cette condition, nous le laisserons tranquille. Mais s'il ose jamais s'attaquer au patrimoine socialiste, la guerre plus vive que jamais recommencera jusqu'au moment où le peuple n'aura plus besoin de lever la main pour renverser ses oppresseurs. »

Cette réunion s'est terminée par un vote d'encouragement aux élus socialistes, les invitant à continuer le bon combat jusqu'au jour du triomphe de la République sociale.

## INFORMATIONS

### M. Casimir-Périer

La *Vérité* publie l'information suivante :

On nous communique la lettre suivante d'un personnage ecclésiastique de Rome à un de ses amis de France, qui donne probablement la véritable explication de la retraite inattendue de M. Casimir-Périer :

« Rome, 17 janvier.

« La démission de M. Casimir-Périer a été annoncée ici dans les premiers jours de décembre. La nouvelle en a été donnée dans une lettre confidentielle d'un éminent diplomate, adressée de Paris à un autre éminent personnage de Rome.

« La lettre portait que le président de la République avait pris la résolution de se retirer devant la décision des Loges et les menaces du parti anarchiste.

« La lettre du haut diplomate, quoique confidentielle, fut interceptée par M. Crispien et tirée à un petit nombre d'exemplaires photographiés, pour être communiquée, sous le secret, à plusieurs personnes.

« J'en ai tenu en main une copie. Personne ne

lui ai servi de témoin.

— Ah ! ah ! continuez.

— Quelque temps après son mariage, il a obtenu la place de garde dans la forêt de Sénart. Je suis allé le voir une fois, c'était dans un beau pavillon ma foi, au milieu des bois.

— De quelle commune cela dépend-il ?

— Oh ! je n'en savons rien, mais je sais que j'ai pris le chemin de fer de Paris pour la station de Brunoy.

— Brunoy, fit Cyprien qui prit note.

— Oui, j'ons descendu un pays, traversé une petite rivière et puis j'ons entré dans les bois, des beaux bois.

— Croyez-vous que M. Lesbroussard est toujours à ce poste ?

— Ah ! voilà, je s'ons revenu moi-même à Droué où je me s'ons établi et je n'ons plus jamais entendu parler de lui.

— Vous ne vous êtes pas écrit.

— J'savons pas lire. C'est mon gas qui m'a remis ce journal en me lisant l'article ; alors venant à Vendôme aujourd'hui, je me s'ons dit : Je vas aller voir monsieur le notaire et l'y dire ce que je savons.

— Vous avez bien fait, répondit Cyprien, si nous trouvons l'héritier, il ira vous remercier.

Le paysan se retira heureux d'avoir joué un tour à l'Etat, ce coquin d'Etat qui est déjà bien assez riche et qui voudrait prendre la terre aux villageois.

Cyprien garda pour lui ce qu'il venait d'apprendre, mais dès le même soir il écrivait une lettre au maire de Brunoy, lui demandant s'il avait dans sa commune un garde de la forêt de Sénart

voulait croire à la réalité de la nouvelle. Moi-même je traitais tout cela de roman.

« Depuis, les circonstances connues de la retraite de M. Casimir-Périer éclaircissent cette cause secrète de sa démission.

« Le président de la République, ne se sentant pas assez appuyé par le Parlement et par l'opinion pour se défendre et combattre les menées anarchistes, a pris le parti de résigner ses fonctions.

« On peut croire aujourd'hui que le rappel de M. Rössmann se rattache à cet incident de la lettre confidentielle dont je parlais plus haut.

« M. Crispien aura été vivement mécontent de n'avoir pas appris par son ambassadeur de Paris un événement qu'il pouvait être très important pour l'Italie de connaître d'avance ; il aura vu la preuve que M. Rössmann, loin de servir les intérêts de la politique italienne, les négligeait au profit de ses complaisances gallophiles.

« Je ne vous donne toutefois cette dernière version que sous réserves. »

A propos des causes qui ont pu déterminer M. Casimir-Périer à quitter brusquement le pouvoir, signalons un détail intime et peu connu de la personne de l'ancien président de la République.

Nous avons eu l'avantage de compter parmi nos collaborateurs de la première heure M. A. Pélessier, ancien précepteur de M. Jean Casimir-Périer, dont nous avons eu à regretter la mort l'an dernier. Il nous révélait cette particularité physiologique de son ancien élève, que, chez lui, le cœur battait beaucoup plus lentement que chez le commun des hommes.

Il ajoutait que cette disposition singulière pouvait amener chez lui des arrêts subits de parole et même des défaillances de volonté. Ainsi, nous disait-il, la parole lui manquera en public ; elle ne suivra pas immédiatement la pensée. Devant un obstacle, une difficulté, il lui arrivera de s'arrêter court ; la résolution l'abandonnera.

D'après cela, il pourrait y avoir une certaine part d'influences physiologiques dans la résolution inopinée prise par M. Casimir-Périer de délaissier tout à coup ses fonctions de président.

### Prétendu assassinat du général Jamont

Le *Journal* dit que les voyageurs arrivant jeudi de Metz et de Nancy à Paris, par le train qui entre en gare de l'Est, à huit heures neuf, donnaient de la prétendue nouvelle, qu'ils tenaient de sources très diverses, une version identique que voici :

« Un homme de haute taille, à la moustache blanche, à l'allure militaire sous son costume de chasseur, longeait la frontière près de Pagny-sur-Moselle, lorsqu'il la franchit de quelques mètres. Un douanier allemand, le prenant sans doute pour un braconnier, le mit en joue et le tua net.

« Lorsque l'homme fut tombé, le douanier et quelques paysans qui se trouvaient à proximité s'approchèrent et constatèrent une ressemblance frappante entre le mort et le général Jamont, dont la physionomie est bien connue sur toute la frontière. Le corps fut transporté à Novéant, du côté allemand, afin de procéder à l'identification du cadavre.

« Cette nouvelle, qui s'est répandue comme une traînée de poudre sur la ligne de l'Est, a été apportée à Paris, nous le répétons, par des voyageurs venant de Nancy.

« A la gare de l'Est, nous avons appris que

du nom de François-Joseph Lesbroussard.

La réponse ne se fit pas attendre, trois jours après Cyprien recevait une lettre, à son nom avec la mention : *Personnelle*, comme il l'avait recommandé.

Le maire de Brunoy lui faisait savoir que Lesbroussard François-Joseph, garde au service de l'administration des eaux et forêts, habitait Brunoy depuis vingt-cinq ans et qu'il y était fort estimé.

Le maire ajoutait :

— Il est veuf, avec deux garçons et une fille.

— Diable ! pensa Cyprien, il y a deux garçons, une fille, la fille c'est bien, mais elle n'aura plus que deux cent mille francs, et encore après la mort du père. La dot est fixée par le testament à cinquante mille francs, mais cela ne fait pas mon compte.

Evidemment un grand combat se livrait en lui. Son honnêteté se révoltait à certaines pensées. La pauvre Rose fut facilement sacrifiée. Il ne l'aimait déjà plus.

Qui aimait-il ? L'argent.

Cette grosse somme de six cent cinquante quatre mille francs l'éblouissait.

Etre riche ! être notaire à Paris, mener grand train, devenir millionnaire ! c'était le rêve, c'était le but.

Pourquoi pas !

Est-ce qu'il n'était pas le maître clerc le plus capable des environs et peut-être du département ?

Est-ce qu'il ne pouvait pas représenter un homme opulent tout comme un autre ?

Que fallait-il pour cela ?

quelques personnes ayant reçu des télégrammes leur annonçant l'assassinat du général Jamont, étaient venues pour en demander confirmation. D'autre part, le chef de gare de l'Est a téléphoné à Châlons, siège du commandement du général Jamont ; de Châlons, on lui répondit qu'on n'avait pas connaissance de cet événement. Mais il convient d'ajouter que l'incident se serait produit jeudi matin sur la frontière de l'Est — à cinquante lieues de Châlons par conséquent — et que le général Jamont était parti depuis deux jours en tournée d'inspection de la frontière.

« Au ministère de la guerre, on a répondu n'avoir été avisé de rien, et par conséquent on considère la nouvelle comme absolument inexacte. »

### Le Gaulois :

« Il n'est pas difficile de se faire une idée de l'émotion soulevée par cette lugubre rumeur, qui eût vite fait de se répandre dans tout Paris. Pendant plus de deux heures, les bureaux de rédaction des journaux ont été assiégés par une foule anxieuse, attendant, espérant, exigeant presque un démenti. Officiellement, le démenti n'est pas venu ; mais, fort heureusement, on n'a eu non plus aucune confirmation de cette douloureuse nouvelle. Les renseignements que nous avons pu recueillir à la gare de l'Est nous permettent de la considérer comme un monstrueux canard.

« On sait que le général Jamont, âgé aujourd'hui de soixante-trois ans, est à la veille d'être appelé aux hautes fonctions d'inspecteur général d'armée, en remplacement du général Gallifet. C'est un de nos plus brillants généraux, dont le passage à la tête du 6<sup>e</sup> corps a donné les meilleurs résultats. »

### Le XIX<sup>e</sup> Siècle :

« Cette nouvelle est un simple canard, et le général Jamont se porte très bien. »

L'agence Havas :

Châlons-sur-Marne, 24 janvier.

« Le bruit d'un attentat qui aurait été commis à la frontière contre le général Jamont, commandant en chef du 6<sup>e</sup> corps d'armée, est complètement faux. Le général Jamont n'a pas quitté son quartier général ; il se porte bien et n'a été l'objet d'aucun attentat. »

### A MADAGASCAR

#### M. Le Myre de Vilers

M. Le Myre de Vilers a été reçu jeudi par M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères à qui il a exposé, dans tous ses détails, la situation qui nous est faite à Madagascar.

Notre envoyé extraordinaire persiste à croire que l'expédition ne présentera pas de grandes difficultés et qu'elle sera accueillie comme un gage de délivrance, par une grande partie des populations de la grande île. Il a cité, notamment, ce fait qu'à Tamatave, où M. Le Myre de Vilers a séjourné quarante jours environ, après son retour de Tananarive, le calme et l'ordre le plus complet n'ont cessé de régner, et qu'aucune protestation n'a été élevée contre l'occupation, par les habitants qui se montrent enchantés d'être débarrassés de la tyrannie hova.

#### Mines d'or

D'après des nouvelles de Tananarive, en date du 17 décembre, reproduites par le *Standard* et un autre grand journal anglais, on aurait découvert des mines d'or importantes dans le district d'Antishanaka, au nord de la capitale.

Briser d'abord un amour vulgaire avec une jeune fille de campagne.

Ensuite capter pour lui seul l'héritage des enfants Lesbroussard.

Là était la difficulté.

Il avait louvoyé plusieurs jours, puis l'affaire s'était dessinée claire et précise.

Il fallait plaire à la jeune fille et l'épouser, mais pour l'épouser plus sûrement il ne fallait pas qu'elle sût ce que l'avenir lui réservait.

Plaire, il ferait son possible pour cela. Si la fille était laide il serait certainement agréé, si elle était jolie, tant mieux, il saurait la séduire au besoin.

Restait le père.

Vieux le père, sans doute, il mourrait rapidement.

Les frères, il fallait aussi qu'ils disparaissent.

Trois meurtres, trois crimes, chaque meurtre devait rapporter deux cent mille francs et il y a des imbéciles qui tuent pour vingt francs, quelquefois pour moins.

Cyprien espérait bien réussir sans se faire prendre et il traça froidement son plan.

Son patron recevait le journal du notariat et sur la couverture bleue de cette revue un jour le mot Brunoy frappa son regard.

Le notaire de cette localité demandait un maître clerc capable.

O chance !

Il écrivit de suite et après plusieurs lettres de part et d'autre, il fut accepté.

On arrivait à la fin d'un mois.

Il prévint son patron qu'il partait pour Orléans où il avait trouvé une place supérieure.

Un millier d'indigènes seraient déjà occupés aux travaux d'extraction.

### Le vaccin du croup

Saint-Petersbourg, 22 janvier, soir.

L'importation en Russie du sérum antidiphthérique des docteurs Roux et Béhring, vient d'être autorisée par une circulaire du département des douanes en date du 9 décembre dernier.

Paris, 22 janvier, soir.

Dans l'un des services de diptérie nouvellement créés pour l'application du vaccin du croup, M. Chabry, interne à l'hôpital Trousseau, vient d'être lui-même atteint par la terrible maladie.

C'est en pratiquant le tubage, pour éviter la trachéotomie, que M. Chabry a été contaminé. Ce brave jeune homme a été injecté immédiatement avec l'antitoxine de l'usine Pasteur, et le chef du service, le docteur Variot, a l'espoir que, grâce à cette admirable médication, son interne sera sauvé.

### TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1892

Le numéro 185 904 gagne 100.000 francs.  
Le numéro 517.382 gagne 50.000 francs.  
Les numéros 555.696 et 52.280 gagnent chacun 10.000 francs.  
Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

386.278 — 35.367 — 172.055 — 267.132 —  
524.130 — 568.801 — 141.247 — 165.375 —  
194.833 — 451.992 — 121.253 — 256.600 —  
256.603 — 370.997 — 109.597 — 315.204 —  
324.620 — 477.547 — 504.996 — 23.931 —  
257.487 — 138.732 — 434.064 — 248.430 —  
572.764 — 578.862 — 126.743 — 439.062 —  
420.284 — 132.789.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Bal de charité

A la suite d'une réunion qui a eu lieu le 23 à la Mairie, il a été décidé qu'un bal de charité serait organisé dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, pour le samedi 16 février. Une commission d'organisation a été élue, elle se compose de :

MM. Delport, conseiller général, président ;  
Gelly, directeur des contributions directes, vice-président ;  
Calmon, Pierre, percepteur surnuméraire, Secrétaire ;  
Manhiabal, sous-économe de l'Hospice, Trésorier.

Membres : MM. le docteur Ausset ; Bès, charpentier ; Billières, René, avocat ; Calmon, professeur de dessin ; Calvet, sous-inspecteur de l'enregistrement ; Cazaly, pharmacien ; Collin, receveur rédacteur de l'enregistrement ; Course, directeur des grands magasins du Printemps ; Dapigny, capitaine au 7<sup>e</sup> d'infanterie ; Dardenne, directeur des postes et télégraphes ; le docteur Darquier ; De Froment, lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie ; Delfour, Jacques, propriétaire ; Delfour, Victor, conducteur des ponts et chaussées ; Grimal, avocat, conseiller général ; Labie, receveur de l'Hospice ; Lescale, Paul, propriétaire ; Maury, négociant ; Pagès, médecin-vétérinaire ; Paumès, professeur au lycée Gambetta ; Rassignier, bou-

Maitre Basset fut surpris, il chercha à retenir Cyprien qui était chez lui depuis douze ans, mais tous ses efforts furent inutiles.

Le seront clerc passa premier et Cyprien fils de Vendôme sans tambour ni trompette, comme on dit, et sans se préoccuper le moins du monde de Rose Gallot sa maîtresse.

La pauvre fille était enceinte.

Son père apprit la fuite de Cyprien et la lui annonça sans ménagements, ne se doutant pas du mal qu'il faisait à sa fille.

Lorsqu'il connut la grossesse de Rose, il reçut un coup terrible dont il ne se releva pas.

Ce fut la première victime de l'ambition du jeune clerc.

Elle ne devait pas être la seule.

### VIII

#### A BRUNOY

Brunoy est une petite ville à 30 kilomètres de Paris, sur les bords de la rivière d'Yerres. Ce n'est même pas un chef-lieu de canton, ce chef-lieu étant Boissy-Saint-Léger, mais c'est un centre, puisqu'il y a deux notaires.

Lorsqu'on descend le pays, comme l'avait dit le paysan de Droué, en sortant du chemin de fer, on arrive à l'Yerres que l'on traverse et l'on monte devant soi. Si l'on suit la route, on prend à droite et, après une demi-heure de marche entre deux parcs, on atteint la route nationale de Paris à Lyon au lieu dit « la Pyramide ».

(A suivre).

cher; Rodolose, architecte départemental; Toulouse, architecte; Verdier, horloger; Vicart, chef de cabinet de M. le Préfet du Lot.

Le prix de la cotisation a été fixé à 10 francs. La commission espère que son projet rencontrera auprès du public, toujours enthousiaste quand il s'agit de misères à soulager, le même accueil que les années précédentes et que tous, fonctionnaires ou commerçants, auront à cœur d'apporter leur concours à cette œuvre de bienfaisance.

**Permutation**

Le sergent rengagé Leca, du 1<sup>er</sup> régiment étranger, passe au 7<sup>e</sup> de ligne par permutation d'office avec le sergent Desplagnes, de ce régiment.

**Examens pour l'école supérieure de guerre**

Les compositions écrites pour MM. les officiers candidats à l'école supérieure de guerre, auront lieu les 28, 29 et 30 janvier.

Les candidats devront se trouver le dimanche 27 janvier courant, à 7 h. 20, au bureau de l'Etat-major du 17<sup>e</sup> corps d'armée à Toulouse.

**Perceptions**

Sont nommés : M. Lauvel, percepteur de Gourdon (Lot), 2<sup>e</sup> classe, à la perception de St-Rambert (Ain), 1<sup>re</sup> classe. M. Doumergue, rédacteur au ministère de l'intérieur, à la perception de Gourdon (Lot).

**Collège de Figeac**

Par arrêté de M. le recteur, M. Pinchancourt, maître répétiteur au collège de Figeac, est nommé en la même qualité au lycée d'Albi. Il est remplacé à Figeac par M. Matharel, maître répétiteur au collège de Villefranche.

**Tirage au sort**

Mercredi ont eu lieu les opérations du tirage au sort pour les cantons de Cahors Nord et Sud. Les jeunes gens sont arrivés musique et tambours en tête, aussi nos rues et nos boulevards ont eu une animation bruyante.

Voici par canton les résultats :

*Canton de Cahors (Nord)*

- 1 Sirven, 2 Salhem, 3 Calmon, 4 Larroque, 5 Bonhoure, 6 Plazen, 7 Tardieu, 8 Noël (Paul-Marcel), 9 Noël (Alphonse), 10 Contios, 11 Valet, 12 Lugat, 13 Barreau, 14 Bonaure, 15 Fournié, 16 Pécol, 17 Paulet, 18 Malirat, 19 Chausseadas, 20 Lagarde, 21 Bonhomme, 22 Malmari, 23 Jubin, 24 Cassan, 25 Molinié, 26 Thévenot, 27 Moréq, 28 Amadiou, 29 Delaplane, 30 Savy, 31 Béliben, 32 Freyssards, 33 Faure, 34 Guilhou, 35 Marc, 36 Pradalès, 37 Théron, 38 Manié, 39 Signals, 40 Fau, 41 Terrié, 42 David, 43 Nègre, 44 Alazard, 45 Cambon, 46 Boi, 47 Galet-Lalande, 48 Bourgnou, 49 Richard, 50 Mendelli, 51 Roques, 52 Clary, 53 Ricard, 54 Albert, 55 Geniès, 56 Lafage, 57 Cros, 58 Linas, 59 Bouysset, 60 Raynaldy, 61 Alagnoux, 62 Masson, 63 Sastres, 64 Marmiesse, 65 Barthes, 66 Mangieu, 67 Jean-Baptiste (Maurice-Paul dit Milhet), 68 Ton, 69 Rascalou, 70 Contou, 71 Petit, 72 Carayon.

*Canton de Cahors (Sud)*

- 1 Valet, 2 Bessières, 3 Crusel, 4 Cornille, 5 Dumas, 6 Deltail, 7 Triaire, 8 Alazard, 9 Cubaynes, 10 Martin, 11 Foissac; 12 Labro, 13 Pons, 14 Onlié, 15 Alaux, 16 Lacassagne, 17 Cagnac, 18 Mignot, 19 Pignières, 20 Sarroy, 21 Gausse-riès, 22 Ibert, 23 Servan, 24 Couderc, 25 Nozières, 26 Courpet, 27 Rigal, 28 Ayot, 29 Janzi, 30 Girma, 31 Terret, 32 Ausset, 33 Bonneroy dit Laguerre, 34 Vayssières, 35 Dellard, 36 Cournon, 37 Ibert, 38 Roufflé, 39 Vaysset, 40 Massip, 41 Blanc, 42 Turlan, 43 Deltour, 44 Fort, 45 Barel, 46 Cros, 47 Bessières, 48 Laleman, 49 Sabatié, 50 David, 51 Besse, 52 Barthélemy, 53 Blanc, 54 Péret, 55 Nouvel, 56 Crabol, 57 Nègre, 58 Bessac, 59 Lestandi, 60 Milhas, 61 Arnaudet, 62 Monbru, 63 Delrien, 64 Bellot, 65 Daudibertières, 66 Andrieu.

**Postes et Télégraphes**

Il se manifeste un certain mécontentement dans le personnel des postes et télégraphes, au sujet du boni de 2 millions environ réalisé sur l'exercice 1894.

Les agents et sous-agents comptaient obtenir, sur ce boni, une légère amélioration à leur minime traitement; mais il a été décidé qu'il ferait retour au Trésor.

**Question postale**

L'administration a été saisie de la question de savoir si les flacons renfermant de fausses membranes diphtériques, que les médecins et chirurgiens adressent à l'institut Pasteur, à Paris, pouvaient être admis à circuler dans le service des postes au tarif des échantillons.

Il résulte des renseignements fournis, notamment par l'Académie de médecine, que ces membranes peuvent, sans aucun danger, être transportées par la poste, à la condition que les flacons qui les contiennent soient hermétiquement fermés et soigneusement emballés.

De là a été, en conséquence, décidé que les envois de fausses membranes diphtériques pourraient exceptionnellement être reçus dans le service,

aux conditions expresses suivantes : 1<sup>o</sup> le flacon contenant les membranes devra être en verre épais, fortement bouché et cacheté à la cire; 2<sup>o</sup> il sera inséré dans une boîte en métal solide après avoir été entouré d'une couche d'ouate suffisamment épaisse; 3<sup>o</sup> cette boîte métallique sera elle-même placée dans une autre boîte en bois parfaitement close; 4<sup>o</sup> chaque envoi devra porter, d'une manière très apparente du côté de l'adresse, les mots : « Fausses membranes diphtériques; » 5<sup>o</sup> enfin, les envois de cette nature ne pourront être adressés qu'à l'institut Pasteur, à Paris ou à des laboratoires notoirement connus dans les départements.

**Exposition industrielle et artistique de Toulouse 1895**

En vertu d'une délibération du conseil municipal de la ville de Toulouse, en date du 31 juillet dernier et d'un arrêté préfectoral du 11 septembre suivant, il sera organisé de mai à fin septembre prochain, sur la Grande-Allée et la route départementale n<sup>o</sup> 2 la longeant, une exposition industrielle et artistique, placée sous le patronage de la municipalité.

Cette exposition comprendra tous les produits de l'industrie, des arts industriels, des beaux-arts et tous les travaux s'y rattachant.

En attendant l'installation prochaine du commissariat général, pour tous renseignements s'adresser à M. le directeur général de l'exposition industrielle et artistique, Toulouse.

**Bibliographie**

**Rimes blondes**

Notre compatriote M. Joseph Blanc, vient de faire paraître un volume de poésies intitulé « Rimes blondes » qui a été honoré d'une préface de M. Gustave Larroumet. Le meilleur éloge que nous puissions en faire, c'est de reproduire ces lignes de notre éminent compatriote qui assurent le succès du livre.

« Voici des vers de jeune poète, c'est-à-dire des vers d'amour. Les « Sonnets blonds », qui forment la plus grande partie du recueil, sont l'histoire d'une passion ardente, chaste et discrète, d'un de ces sentiments profonds et doux, qui parfument le reste de la vie et demeurent l'honneur de celui qui les éprouva. Mais l'auteur n'est pas encore à l'âge où l'on se souvient. Il espère et il chante. En attendant que le secret de l'avenir se découvre pour lui, il appelle les rimes harmonieuses et charme son attente par le plus vif bonheur que l'homme puisse goûter, après l'amour, celui de sentir sa pensée comme une pierre précieuse, de la balancer, comme dit Musset, sur un axe d'or, et, surtout, d'en multiplier l'intensité par tout ce que la recherche du mot, la contrainte du mètre et la douceur du rythme ajoutent au sentiment.

» Joseph Blanc n'ouvre pas son cœur seulement à l'amour. Il a l'âme généreuse et de nobles pensées le hantent. Poète, il est aussi patriote. Il a donc offert un de ses premiers hommages au grand poète qui honore son pays natal, à Clément Marot, celui qui, à l'aube de la Renaissance, dorait d'un rayon de gloire le blason de « Cahors en Quercy » et, sur les bords de la Seine, confiait à l'immortalité le souvenir du « fleuve Lot. » Marot l'a entendu et lui a transmis quelque chose de cette facile aisance, de cette gentille souplesse et de cette sonorité douce qu'il fit entrer dans la poésie française. Lucrétius, défenseur d'Uxellodunum et le dernier Gaulois qui ait arrêté l'armée de César, les remparts de Cahors, qui virent un des plus beaux exemples du patriotisme français, la fontaine des Chartreux, aussi digne d'un Horace que celle de Bandusie, les gloires et les parures naturelles du Quercy revivent, brillent ou chantent dans ces pièces. Les vers de Joseph Blanc s'inspirent d'une terre fortement aimée et, en retour, elle leur communique sa sève et son parfum. Ils s'adressent aussi à la grande patrie, à celle qui embrasse toutes les petites; ils rappellent les glorieuses blessures, toujours saignantes, que le temps ne ferme pas; ils s'envolent vers le Lion de Belfort.

» C'est un honneur de recevoir les marques de sympathie d'un tel poète. Joseph Blanc a bien voulu inscrire mon nom en tête d'une de ses pièces. Je l'en remercie. D'autant plus qu'il me met en compagnie d'un de mes plus chers maîtres, François Coppée, l'illustre poète, et d'un de mes meilleurs amis politiques, Léon Talou. Il me demande de le présenter au public. Je me rends de grand cœur à son désir. Il s'est souvenu que nous sommes compatriotes et confrères, dans notre petite académie cadurocienne, la Société des études. Il me fournit une nouvelle occasion de déclarer ici avec ma cordiale estime pour son jeune talent, ma grande affection et ma profonde reconnaissance pour le pays que nous aimons tous deux.

GUSTAVE LARROUMET.

**Concours d'animaux gras**

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> février, aura lieu, sur le vaste champ de foire de la place Thiers, le concours d'animaux gras de l'espèce bovine et ovine. Ce concours, d'après les nombreuses adhésions reçues, promet d'être brillant.

Beaucoup d'éleveurs et de marchands étrangers, venus déjà aux foires de janvier, se proposent de revenir afin de donner plus d'extension à leurs affaires. Nous en sommes très heureux pour nos producteurs de la région qui trouveront ainsi sur notre marché un écoulement facile et avantageux de leurs bestiaux.

Nous pouvons donc prévoir d'avance que les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> février il se fera de nombreuses transactions, tant pour les animaux d'attelage que pour ceux de boucherie, sans oublier que les acheteurs de la précieuse truffe se préparent déjà à faire face aux importantes demandes motivées par le carnaval.

**Tentative de déraillement**

Une tentative criminelle, qui aurait pu avoir les plus épouvantables conséquences, a eu lieu à Fauguerolles.

Le train rapide qui part de Marmande à 8 h. 25 dans la direction d'Agen allait atteindre la gare de Fauguerolles, marchant à une vitesse de 90 kilomètres à l'heure, lorsque le mécanicien ressentit le contre-coup de chocs répétés que venait d'éprouver sa machine.

Dans la crainte d'un déraillement, il renversa aussitôt la vapeur et s'arrêta devant la station.

Pris de panique, presque tous les voyageurs se précipitèrent aux portières. L'un d'eux même, affolé, sauta de son compartiment et se mit à courir de toutes ses jambes, droit devant lui, comme un fou.

Pendant ce temps, le personnel du train et celui de la gare de Fauguerolles cherchaient à découvrir sur la voie les causes qui avaient occasionné les secousses anormales éprouvées par la locomotive.

De cette enquête rapide, il résultait qu'on se trouvait en présence d'une tentative de déraillement; en effet, en remontant la voie, les employés constatèrent que plusieurs coussinets servant à l'assujettissement des rails sur les traverses de la voie avaient été placés par une main criminelle sur l'aiguille n<sup>o</sup> 3, donnant aux trains venant de Bordeaux accès sur la voie de garage de Fauguerolles.

Un autre coussinet, écrasé par les roues, fut également trouvé dans le cendrier de la machine.

Si l'auteur de cette tentative de déraillement avait atteint son but criminel, les conséquences de la catastrophe auraient pu être terribles, car, au moment où elle se serait produite, le train, bondé de voyageurs, marchait à une vitesse effrayante.

Dernièrement, une tentative semblable avait été faite sur la ligne de Marmande à Bergerac, où d'énormes pierres avaient été placées sur la voie, entre les stations de Falgneyras et de St-Aubin-Lauzun.

Il y a trois mois environ, une grosse pierre fut trouvée sur la voie à la sortie du tunnel de la Monbaubette, entre Tonneins et Clairac.

Aussi l'émotion causée par cette nouvelle est-elle grande dans toute la région, où l'on souhaite qu'une surveillance des plus actives soit exercée, afin que de pareils faits ne se produisent plus.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 19 décembre au 26 janvier 1895

*Naissances*

Mercadier, Louis, rue de la Rivière à Cabessut. Cabanes, Pierre, rue Lastié, 10. Bonnet, Louis, avenue de Toulouse, 6. Baudel, Marguerite, rue St-Georges, 18.

*Mariages*

Selves, Louis, chapelier, et Iches, Eugénie.

*Décès*

Miquel, Jean, cultivateur, 66 ans, rue Donzel-le, 44. Breil, Anne, veuve Girma, 54 ans, impasse St-Urcisse, 5. Fournié, Jean, dit Pierre, cultivateur, 54 ans à Cavanès. Lagourgue, Pierre, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, célibataire, 22 ans, à l'hospice. Garrouste, Antoine, ex-employé au chemin de fer, 52 ans, rue de la Banque. Lacombe, Marie, veuve Plantade, Jean, 77 ans, rue St-Urcisse, 25. Lavergne, Baptiste, ancien tonnelier, 84 ans, rue du Cheval-Blanc, 19. Delmas, Antoine cordonnier, 63 ans, rue Rouseau.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Dimanche, 27 janvier

DÉBUTS DE LA TROUPE A. PRAS

**FRANCILLON**

Comédie en 4 actes

**Lisez Balzac**

Comédie en 1 acte

Les convalescents à qui les médecins recommandent souvent des potages au tapioca demandent à quelle marque donner la préférence. Nous ne saurions trop leur recommander le Tapioca Rils, qui satisfait les palais les plus délicats.

Pour soigner les rhumes, les enrrouements, les bronchites, si fréquents en cette saison, les bons remèdes ne manquent pas.

La Pâte Regnaud a droit au premier rang à cause de son antiquité, de son efficacité et de son goût exquis. Ce sont les dames, les enfants et pour mieux dire les délicats de tout âge et de tout sexe qui ont fait la renommée de cette recette. Les gens âgés y ajoutent volontiers et avec profit l'usage du Sirop de Regnaud.

Les asthmatiques savent combien sont pénibles leurs crises éclatant brusquement la nuit, rendant la respiration difficile, sifflante et la ralentissant; qu'ils fument une Cigarette Indienne de Grimault et Cie, ils recouvreront le calme et le sommeil.

**Dernières nouvelles**

**La crise ministérielle**

**La combinaison Ribot**

Paris, 26 janvier.

M. Félix Faure a fait appeler M. Ribot, dans la matinée, et lui a confié la mission de former le cabinet.

M. Ribot, avant d'accepter cette mission, a demandé à consulter ses amis, il compte pouvoir donner une réponse au président de la République dans la soirée.

**Les démarches de M. Ribot**

Paris, 26 janvier, 6 h. soir.

M. Ribot a commencé ses démarches, il a déjà vu M. Brisson et M. Challemel-Lacour.

L'impression dans les cercles parlementaires est que M. Ribot prendra l'intérieur, M. Hanotaux les affaires étrangères, M. Leygues l'instruction publique, M. Poincaré les finances, M. Barthou les travaux publics, la justice serait offerte à M. Bourgeois.

M. Ribot retournera à l'Élysée dans la soirée.

En se réveillant le matin, beaucoup de personnes ont la langue lourde et mauvais goût dans la bouche. C'est l'indice le plus certain d'une mauvaise digestion et d'une maladie d'estomac à son début. Il faut se hâter d'enrayer le mal en faisant usage de **Tisane Dussolin**, qui est en même temps tonique, dépuratif, antiscorbutique et reconstituant des forces et du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec une notice indiquant la manière de s'en servir. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin**. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

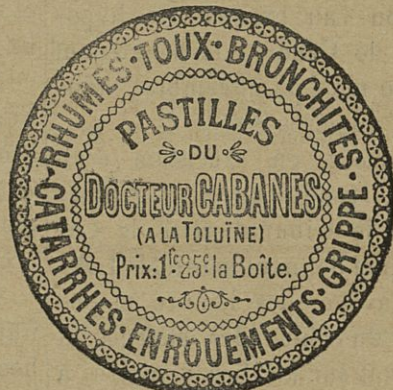
On nous écrit de Mysore (Indes) que les meilleures parties de bois de Santal sont déjà retenues pour la fabrication du célèbre Santal Midy; les capsules marquées Midy renferment seules l'essence pure et onctueuse dont l'action prompte et sûre ne cause ni coliques ni maux de reins; elles sont préférées aux produits similaires bon marché pour la guérison des affections de jeunesse.

**MIRABEL (T.-et-Garonne)**

Les **Pilules Giequel** sont de vrais talismans, tant est subit et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent! Depuis que j'en fais usage: plus de maux de tête, plus de points dans le côté, plus de douleurs dans les reins, estomac et ventre libres; digestion et sommeil parfaits.

Signé, V. Long, Presbytère de Mirabel

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge, Sans opium morphine ni codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Grippe, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph<sup>o</sup> DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des **Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes**, etc. — 1 fr. 50 la Boite. Eciger le nom **WLINSI**

**LE VIN de G. SEGUIN** Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 165, rue Saint-Honoré,

Etude de M<sup>e</sup> **LOUIS LACAZE**, avoué-licencié à Cahors,  
Cours de la Chartreuse n<sup>o</sup> 10 (Ancienne étude **DELBREIL**)

# VENTE

## Sur Saisie Immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur

### EN UN SEUL LOT

D'un entier domaine, situé au lieu dit « **Le Mas de Cascabel** » ou simplement « **LE MAS** », commune de St-Cirq-Lapopie,

L'Adjudication aura lieu le **MERCREDI VINGT FÉVRIER** mil huit cent quatre-vingt-quinze, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Cahors, le douze octobre mil huit cent quatre-vingt quatorze, enregistré,

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M<sup>e</sup> **BALITRAND**, huissier à Cahors, en date des dix-neuf, vingt, vingt-deux et vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, dénoncé et transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-neuf du même mois de novembre, volume 153, numéros 8 et 9.

Et encore, en exécution d'un jugement rendu le neuf janvier 1895 par le tribunal civil de Cahors, lequel donnant acte à M<sup>e</sup> **LACAZE**, avoué, des lecture et publication du cahier des charges et disant droit sur un dire y inséré, a fixé la vente au vingt février prochain.

Et aux requête, poursuites et diligences de Monsieur **Adolphe GENOUX-ROUX**, demeurant à Lille, agissant en sa qualité de Directeur de la Société anonyme « *Le Crédit du Nord* », dont le siège social est à Lille, ayant M<sup>e</sup> **LOUIS LACAZE** pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur **Charles CANGARDEL**, avocat, domicilié précédemment à Cahors et actuellement à Portet, commune de Samadet (Landes), partie saisie, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé, le mercredi vingt février mil huit cent quatre-vingt-

quinze, à midi et demi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente, sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit :

### BIENS A VENDRE

#### Désignation Sommaire

1<sup>o</sup> Les Carbonnières. — Grange et sol, numéro 14, section B, de soixante-cinq centiares.  
2<sup>o</sup> Au même lieu. — Un bois, numéro 15, section B, de treize ares quatre-vingt-quinze centiares.  
3<sup>o</sup> Vigne du bois. — Vigne, numéro 16, section B, de cinquante ares cinq centiares.  
4<sup>o</sup> Les Carbonnières. — Bois, numéro 17, section B, de quatorze hectares, sept ares, trente centiares.  
5<sup>o</sup> Les Carbonnières. — Pâturage, numéro 18, section B, de un hectare, quatre-vingt-quatorze ares, quatre-vingt-dix centiares.  
6<sup>o</sup> Sous Peyre-Miquel. — Vigne numéro 38, section B, de quatre-vingt-quatorze ares, dix centiares.  
7<sup>o</sup> Les Carbonnières. — Vigne numéro 39, section B, de cinquante-trois ares quarante centiares.  
8<sup>o</sup> Bois du Mas. — Terre numéro 40, section B, de trois hectares, soixante-quatorze ares, quarante centiares.  
9<sup>o</sup> Champ d'Igot. — Vigne numéro 41, section B, de deux hectares, cinquante-six ares, soixante-cinq centiares.  
10<sup>o</sup> Champ d'Igot. — Terre numéro 72 section B, de quatre-vingt-un ares 28 centiares.

11<sup>o</sup> Le Mas. — Jardin numéro 73 section B, de huit ares, trente-deux centiares.

12<sup>o</sup> Le Mas. — Verger numéro 74, section B, de deux ares quarante-trois centiares.

13<sup>o</sup> Le Mas. — Sol de maison numéro 75, section B, de vingt-neuf ares soixante-dix centiares.

14<sup>o</sup> Le Sablas. — Terre c. numéro 76, section B, de treize ares dix-huit centiares.

15<sup>o</sup> Le Sablas. — Pâturage numéro 77, section B, de huit ares, soixante-quatorze centiares.

16<sup>o</sup> Laborie. — Terre c. numéro 78, section B, de deux hectares, soixante-quinze ares, quatre-vingt-quatre centiares.

17<sup>o</sup> Les Bouscaillères. — Bois numéro 79, section B, de un hectare, douze ares, soixante-quatorze centiares.

18<sup>o</sup> Pech Sadoul. — Vigne numéro 218, section B, de vingt-un ares quatre-vingt-quinze centiares.

19<sup>o</sup> Lacombe basse. — Terre c. numéro 219, section B, de deux hectares, soixante-dix ares, cinquante centiares.

20<sup>o</sup> Vigne vieille. — Pâturage numéro 220, section B, de quinze ares trente-six centiares.

21<sup>o</sup> Vigne vieille. — Vigne numéro 221, section B, de un hectare, cinquante-huit ares, cinquante-six centiares.

22<sup>o</sup> L'Hortériel. — Terre c. numéro 222, section B, de neuf ares quatre-vingt-dix centiares.

23<sup>o</sup> Enclos d'Alis. — Pâturage numéro 223, section B, de quarante ares soixante-dix centiares.

24<sup>o</sup> La Conque. — Terre numéro 1252, section L, de sept ares, soixante centiares.

25<sup>o</sup> Les Bouscailloux. — Bois

numéro 80, section B, de treize ares dix-huit centiares.

26<sup>o</sup> Les Bouscailloux. — Pâturage numéro 81, section B, de cinq ares soixante-seize centiares.

27<sup>o</sup> Au même lieu. — Grange numéro 82, section B, de 32 centiares.

28<sup>o</sup> Au même lieu. — Terre c. numéro 83, section B, de un are, soixante-six centiares.

29<sup>o</sup> Le Mas. — Jardin numéro 88, section B, de un are vingt-huit centiares.

30<sup>o</sup> Le Mas. — Sol numéro 89, section B, de deux ares trente-sept centiares.

31<sup>o</sup> Le Mas. — Vigne numéro 90, section B, de sept ares quatre-vingt-quatorze centiares.

32<sup>o</sup> Les Bouscailloux. — Bois numéro 92, section B, de vingt-huit ares seize centiares.

33<sup>o</sup> Vigne du Mas. — Pâturage numéro 93, section B, de trois ares quatre-vingt-quatre centiares.

34<sup>o</sup> Vigne du Mas. — Vigne numéro 94, section B, de onze ares cinquante-deux centiares.

35<sup>o</sup> Le Bouscailloux. — Pâturage numéro 84, section B, de deux ares quatre-vingts centiares.

36<sup>o</sup> Le Bouscailloux. — Bois numéro 85, section B, de quatre ares vingt-neuf centiares.

37<sup>o</sup> Le Mas. — Pâturage numéro 91 P, section B, de quatre ares.

38<sup>o</sup> Le Mas. — Maison à huit ouvertures, numéro 75, section B, d'un revenu de 60 francs.

39<sup>o</sup> Le Mas. — Maison à huit ouvertures, numéro 75 bis, section B, d'un revenu de trente-sept francs cinquante centimes.

40<sup>o</sup> Le Mas. — Maison à six ouvertures, numéro 73, section B, d'un revenu de quarante-cinq francs.

Les immeubles ci-dessus désignés ont une contenance totale et approximative de trente-six hectares, d'un revenu matriciel de treize cents francs

Ils forment un corps de domaine d'une exploitation facile et agréable, à proximité de la ligne du chemin de fer de Cahors à Capdenac (gare de Conduché). Les vignobles sont fort bien aménagés et en plein rapport.

### MISE A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de **vingt-cinq mille francs** ci

**25,000<sup>f</sup>.**

En sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors le douze janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant,  
**LOUIS LACAZE.**

Enregistré à Cahors, le 15 janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, fol. 24 C<sup>e</sup> 24 Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : RIVES.

Cahors, Imp. Laytou.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> **LOUIS LACAZE**, avoué poursuivant  
Et rédacteur du Cahier des charges